

La *RJTUM* : attachement institutionnel et rayonnement international

Ce premier numéro du volume 47 de l'année 2013 affiche de nouvelles couleurs en même temps qu'il affirme une identité et annonce une ouverture encore plus marquée sur le monde.

Au chapitre de l'identité, il était temps que la Revue intègre dans son appellation officielle l'institution au sein de laquelle elle évolue depuis sa fondation : la Faculté de droit l'Université de Montréal. C'est à la fois une question de logique et aussi de visibilité mondiale que la Revue de la Faculté soit, par son appellation même, associée spontanément à l'Université de Montréal. C'est pourquoi nous sommes fiers d'afficher notre appartenance par l'adoption du nouveau nom : *Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal* (abrégée : *RJTUM*).

Au service de la communauté juridique canadienne, québécoise et internationale depuis maintenant un peu plus de 60 ans, la *Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal* ouvre ses pages tant aux professeurs qu'aux étudiants en droit et aux praticiens du Canada et des autres nations. Ses articles et ses chroniques sont un gage d'excellence et de rigueur scientifique reconnues et appréciées. La Revue de la Faculté jouit actuellement d'un prestige avéré à l'échelle planétaire, comme en font foi les nombreuses candidatures à la publication émanant de tous les continents, ainsi que les nombreux témoignages élogieux d'auteurs de partout dans le monde. Ce prestige international a même été reconnu, en 2010, par la *Washington and Lee University School of Law*. Cette institution américaine a alors classé notre Revue au premier rang des revues francophones canadiennes dans son classement bien connu des milieux juridiques. La Revue de la Faculté fut, par ailleurs, la seule publication à obtenir la note parfaite de 100 avec les revues des Universités de Toronto et de Harvard, qui étaient

alors respectivement classées premières dans les catégories canadienne et américaine.

Afin de consolider le rayonnement international de la Revue et de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il a été décidé de procéder à la traduction des résumés et aussi des titres des articles dans les quatre langues principales des Amériques ainsi qu'en mandarin, étant donné les liens étroits que la Faculté de droit a tissés au fil des ans avec les milieux universitaires de Chine : à partir de ce numéro, outre les résumés en français et en anglais, dont la rédaction continuera d'être la responsabilité des auteurs, il sera procédé à la traduction de ces éléments en langues espagnole, portugaise et chinoise, grâce au soutien logistique du vice-décanat à la recherche et aux communications de la Faculté. Ces titres et ces résumés figureront aussi sur le site des Éditions Thémis afin que les moteurs de recherches puissent accroître l'audience de la Revue.

Par ailleurs, dans une perspective d'élargissement des contributions, il a été décidé de procéder une fois par année à des appels à publication universels, sur le modèle des « calls for papers » de la tradition universitaire anglo-saxonne. Ces publications devront être rédigées dans l'une des deux langues officielles du Canada.

Dans cette perspective, deux instances vont succéder à l'actuel Conseil de rédaction de la Revue : un Comité d'édition et un Comité de lecture. Le Comité d'édition aura pour mission de trier les projets suscités par les appels à publication, afin de retenir ceux qui seront soumis au Comité de lecture. Feront partie du Comité d'édition : la professeure Isabelle DUPLESSIS (U. Montréal), les professeurs Jean-Guy BELLEY (U. McGill, p^r émérite, et U. Montréal, p^r associé) et Adrian POPOVICI (U. Montréal, p^r émérite, et Centre Paul Crépeau, chercheur associé) et les professeurs Paul DALY et Hervé PRINCE (U. Montréal). Le Comité de lecture, quant à lui, sera chargé d'évaluer les projets envoyés sur une base spontanée et ceux retenus par le Comité d'édition suite aux appels à publication. Ses membres sont ceux qui constituaient jusqu'alors le Conseil de rédaction, à l'exception du professeur Popovici qui fait désormais partie du Comité d'édition. Le Comité de lecture compte un nouveau membre, en la personne du professeur Pierre RAINVILLE (U. Laval de Québec).

D'autres mesures seront adoptées pour consolider le rayonnement international de la Revue, entre autres la création de réseaux de communi-

cation avec les institutions universitaires (facultés et grandes écoles), diplomatiques, économiques et culturelles, et l'organisation annuelle d'une grande conférence de la Revue donnée par une ou un juriste de prestige.

Didier LLUELLES

Directeur
Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal

Jean-François GAUDREAU-DESBIENS

Vice-doyen à la recherche et aux communications
Faculté de droit de l'Université de Montréal

9 mai 2013